

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1113

Artikel: Saisonniers : une porte s'ouvre, une autre se ferme...
Autor: Brutsch, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011387>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le retour aux temps ordinaires

Le 20 janvier, le Conseil fédéral présentait son programme «Politique d'intégration et revitalisation de l'économie». Un programme qui présente nombre de faiblesses dans le domaine social et qui marque la fin de l'état de grâce politique de l'avant 6 décembre.

Un programme que ne renierait pas la Banque mondiale

(rob) Voilà un document qui ressemble étrangement à un programme d'ajustement structurel comme ceux qu'impose la Banque mondiale: libéralisation du commerce, de l'industrie et du marché du travail. La loi sera plus sévère envers les cartels, les normes et les prescriptions techniques seront assouplies pour

permettre l'accès au marché suisse des produits EEE, les marchés publics vont être ouverts aux entreprises «étrangères» — celles des autres cantons comme celles des pays européens —, le recrutement de personnel étranger hautement qualifié sera facilité de même que la mobilité des frontaliers, les procédures seront simplifiées. Si nous avions affaire à la Banque mondiale elle n'aurait aucune recommandation à ajouter puisque la rationalisation des entreprises publiques est en route et que le franc se déprécie, à l'avantage de l'industrie d'exportation. Il est clair que

cette libéralisation est hautement souhaitable, du moins en ce qui concerne les cartels, les normes et les marchés publics, puisque ceux-ci limitent la concurrence et contribuent à la hausse du coût de la vie en Suisse. Le Conseil fédéral reconnaît implicitement le protectionnisme qui a prévalu pendant si longtemps, non seulement vis-à-vis de l'extérieur mais aussi entre les cantons. Le gouvernement s'est battu pour le libéralisme sur le front international tout en faisant la politique de l'autruche lorsqu'il s'agissait de notre propre marché, comme si la recette d'une meilleure allocation des ressources et d'une plus grande compétitivité n'était valable que dans les autres économies.

Ce programme soulève deux grandes questions. D'abord il ne se préoccupe pas du capital humain des entreprises, à l'exception des travailleurs étrangers. Une libéralisation de l'économie va entraîner une restructuration: les entreprises qui pouvaient fonctionner grâce à des accords de prix ou de distribution ou qui étaient protégées de la concurrence étrangère par des normes, vont disparaître. Seules les plus dynamiques,

SAISONNIERS

Une porte s'ouvre, une autre se ferme...

(fb) D'Eurolex à Swisslex, les saisonniers récupèrent un statut spécifique, obtiennent la compagnie de leur conjoint et de leurs enfants, mais perdent tout droit à l'autorisation de séjour (permis B)... Explications.

Le statut de saisonnier, c'est un des différents types de permis de séjour pour étrangers soigneusement cadré par la loi suisse: le nombre de nouveaux permis que les cantons peuvent octroyer fait l'objet d'un contingent annuel fixé par le Conseil fédéral; ce régime est limité à certaines activités qui justifient des pointes saisonnières (telles que l'agriculture, la construction, l'hôtellerie ou la restauration), de sorte que l'intéressé ne peut en bénéficier légalement que neuf mois sur douze, et il ne donne pas droit au séjour du conjoint (seule parade: obtenir deux permis de saisonniers pour le couple).

Dans le cadre du traité sur l'Espace économique européen, Eurolex supprimait purement et simplement le

statut de saisonnier: tant le continement que les limitations à l'égard du regroupement familial sont incompatibles avec le droit communautaire. Dans le programme Swisslex annoncé la semaine passée par le Conseil fédéral, au titre de l'amélioration du marché du travail, la question est reprise de manière nuancée.

Le Conseil fédéral renonce à supprimer purement et simplement le statut de saisonnier. Celui-ci subsiste donc (contingent spécifique, secteurs, durée), mais il s'humanise: plus question d'interdire la venue du conjoint, c'est enfin en tant que personne entière et non seulement comme travailleur que l'étranger obtient le droit de venir en Suisse. Cela permet au Conseil fédéral de proposer la suppression d'une conquête relativement récente: le droit à la conversion du permis de saisonnier, après 36 mois de travail pendant les 45 mois précédents, en un permis B qui, jusqu'à maintenant, était la seule possibilité de faire venir la famille: outre cet aspect, les autres avantages du permis B sont

l'accès aux emplois annuels et la possibilité de changer d'employeur.

L'un des côtés les plus détestables de ce qu'était devenu le statut de saisonnier, c'était son cynisme: vous voulez travailler en Suisse, fort bien! Faites d'abord, pendant quatre ou cinq saisons, le travail le plus pénible et le plus mal payé; vous savez que c'est transitoire; après, vous aurez un autre job, plus d'indépendance et vous pourrez faire venir la famille. Sur le plan économique et démographique, toutefois, la Suisse ne s'y retrouvait même pas: cela aboutissait à un nombre accru de travailleurs étrangers non qualifiés sur le marché du travail, les anciens saisonniers restant en Suisse tout en étant remplacés par de nouveaux saisonniers.

La révision est en quelque sorte un retour aux sources et se donne les moyens humains de séparer activités saisonnières et temporaires (liées à l'intention d'accumuler un pécule avant de rentrer au pays) d'une part, besoins de l'économie en travailleurs étrangers qualifiés, immigration durable, de l'autre: cette dernière sera, ainsi, mieux contrôlée. De quoi disserter sur le thème: société duale et humanisme... ■